EMC Chapitre 2 : L'égalité - Leçon

I) L'égalité, une valeur de la République Française

L'égalité est une valeur importante en France. Inscrite dans la devise de notre pays (Liberté, Egalité, Fraternité), elle est garantie par la loi et se retrouve dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Elle signifie que tous les êtres humains ont le droit au respect, peu importe leurs différences (couleur de peau, sexe, religion…).

L'égalité entre les français a été proclamée pour la première fois en 1789 avec la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. C'est un principe fondamental qui est inscrit dans la Constitution de la Ve République (1958).

Pour garantir l'égalité de tous les français, la Sécurité sociale a été créée en 1945. C'est un système fondé sur la solidarité de tous. Les cotisations sociales payées par les personnes qui travaillent et leur employeur permettent de réduire les inégalités face à la maladie (remboursement des soins), l'éducation des enfants (allocations familiales) et la vieillesse (retraites).

Pour corriger les inégalités, l'Etat finance également des services publics accessibles à tous comme l'éducation, la défense, la justice… En payant des impôts, les citoyens mettent en commun une partie de leurs ressources pour financer ces dépenses collectives. Chaque citoyen participe à ces dépenses en fonction de ses possibilités, les impôts sont donc proportionnels aux revenus de chaque foyer.

II) L'égalité au collège

Au collège aussi l'égalité est affirmée dans le règlement intérieur.

Mais le collège cherche aussi à garantir l'égalité des chances, c'est-à-dire de donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite, peu importe qu'ils viennent d'une famille aisée ou non, ou qu'ils aient des parents ayant un bon niveau scolaire ou non, qu'il ait un handicap ou non.

Pour cela, des aides financières sont attribuées à certaines familles : bourses, allocations de rentrée.

III) L’égalité femmes/hommes

Les femmes ont acquis les mêmes droits que les hommes au fur et à mesure de l’histoire. Elles ont par exemple obtenu le droit de vote en 1944.

Cependant, aujourd’hui, les inégalités persistent. Les stéréotypes demeurent et les femmes sont encore victimes de sexisme (salaires inférieurs aux hommes, non-respect de la parité en politique, violences, emplois à temps partiel…).

Le sexisme commence dès l’enfance où filles et garçons se voient attribuer un comportement jugé normal (garçons bagarreurs et forts ; filles douces et sensibles), des couleurs (bleu garçon, rose fille), des sports (foot pour les garçons, danse pour les filles) ou des jeux (un garçon jouant à la poupée est moqué plutôt que d’y voir un futur bon papa). Pourtant chacun doit être libre de faire et d’être ce qu’il veut sans moqueries, cela s’appelle le respect !

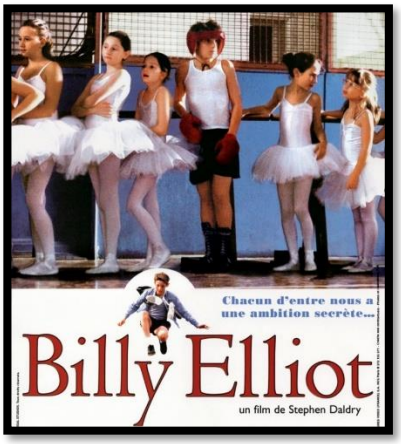

IV) Refuser et combattre les discriminations

De nombreuses formes de discrimination existent : le racisme touche des personnes dont l’origine est différente, l’antisémitisme s’attaque aux personnes de religion juive, le sexisme consiste à ne pas traiter de la même façon un homme et une femme, l’homophobie entraine la discrimination envers les homosexuels…

Les discriminations peuvent avoir lieu pour accéder à un poste ou obtenir une augmentation, pour trouver un logement, pour l’éducation, les services publics (hôpitaux, transports en communs…).

La loi française interdit pourtant les discriminations. Ce sont des délits et les personnes qui en sont reconnues coupables par la justice peuvent être condamnées à des peines de prison et à des amendes.

De nombreuses associations luttent contre les discriminations comme SOS Racisme. Mais l’attitude et l’engagement de chacun, dans la vie quotidienne et au collège, sont essentiels pour agir contre les discriminations. Nous comptons donc sur vous pour faire preuve de respect et de tolérance !